Trente-septième Année — N° 309 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 4 NOVEMBRE 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 47. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 3 NOVEMBRE 1892

LES ENGAGEMENTS DE TROIS ANS

Le nombre des engagements de trois ans réduit d'une façon dérisoire par les circulaires ministérielles, les quelques places d'engagés retenues longtemps à l'avance et réservées aux seuls privilégiés, tout cela a causé une vive déception à beaucoup de nos jeunes lecteurs qui nous ont écrit à ce sujet. Leurs plaintes sont-elles fondées ? Voilà ce que je vais tâcher d'examiner ici.

La loi sur le recrutement de l'armée a fixé à trois, quatre ou cinq ans la durée de l'engagement volontaire.

De ces trois durées, la première est celle qui convient le mieux aux jeunes gens. Il est intéressant, à ce propos, de suivre les renseignements que donne la statistique pendant ces trois dernières années.

En 1890, il y a eu dans l'armée de terre plus de vingt-quatre mille cinq cents engagements volontaires de trois ans, contre une cinquantaine de quatre ans et moins de cinq cents de cinq ans. Leur nombre eût été plus considérable, si le ministre n'avait pris soin de limiter à un chiffre relativement restreint, les admissions dans chaque corps de troupe des engagés volontaires de trois ans, en laissant toute latitude pour recevoir ceux de quatre ou de cinq ans.

En 1891, les fixations ministérielles ont été diminuées dans une forte proportion; aussi le nombre des engagements de trois ans est-il tombé à neuf mille cinq cents environ, tandis que celui des engagements de quatre ans a dépassé du coup quatorze mille ; celui des engagements de cinq ans n'a pas atteint un millier. Ces derniers sont, en grande partie, fournis par les élèves des écoles militaires préparatoires, à qui la loi les impose dès qu'ils sont en âge de s'engager; leur nombre ne paraît pas susceptible de s'élever; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'en préoccuper davantage pour le moment.

L'élévation considérable du nombre des engagements de quatre ans, en 1891, a été la conséquence immédiate de la limitation étroite de ceux de trois ans. Devant ce résultat, le ministre a diminué fortement le chiffre de ces derniers et l'on peut prévoir, à brève échéance, leur suppression totale qui, depuis un an, est déjà un fait acquis dans la cavalerie.

* *

Il est certain que presque tous les jeunes gens qui s'engagent pour trois ou quatre ans le font dans le but d'être libérés plus tôt du service actif.

L'engagé à dix-huit ans rentre dans ses foyers à vingt et un an ou vingt-deux ans suivant que la durée de son engagement est de 3 ou de 4 ans, tandis que le jeune soldat partant avec sa classe n'est libéré du service actif qu'entre vingt-trois ans et demi et vingt-cinq ans : les plus jeunes (nés le 31 décembre) à vingt-trois ans et dix mois exactement, les plus âgés, (nés le 1er janvier) à vingt-quatre ans et dix mois.

Comme le fait remarquer très justement notre confrère Villemot, de la *France*, le désir d'être libéré trois ou quatre ans plus tôt est bien naturel, surtout de la part de jeunes gens qui ont à se créer une position pour subvenir à leurs besoins et quelquefois à ceux de leurs parents, de même que pour ceux qui désirent se marier de bonne heure.

Si l'intérêt de la défense nationale ne doit pas en souffrir, il n'y a pas de raison pour que la faculté de se libérer par anticipation ne soit pas accordée dans la plus large mesure. L'impôt du sang est assez lourd par lui-même, pour qu'on n'en aggrave pas le poids sans nécessité absolue. La loi sur le recrutement l'a d'ailleurs concédé, en y ajoutant la faveur de ne passer qu'une année sous les drapeaux à un assez grand nombre de privilégiés, ceux de l'article 23 précité.

L'administration militaire a donc le devoir, dans une démocratie comme la nôtre, de chercher à concilier, le plus possible, les exigence de la défense du pays avec les intérêts des citoyens. La loi lui en donnait la possibilité en autorisant les engagements volontaires de trois ans.

Pourquoi, par des circulaires limitatives, le ministre en arrive-t-il à défigurer de la sorte la loi qu'il a jadis défendue lui-même devant les Chambres ?

* *

En terminant, examinons, si vous le voulez, ce qui arriverait si ces engagements étaient ouverts pour toutes les armes. Les demandes afflueraient de toutes parts; l'autorité militaire serait toujours libre — ce serait même son devoir — de n'admettre que des jeunes gens dont la constitution physique serait suffisamment développée. Donc, de ce côté, rien à craindre au point de vue de la solide composition de l'armée.

Si, en dépit de cette sélection, les engagements volontaires étaient très nombreux, il y aurait doublement lieu de s'en féliciter; d'abord, au point de vue de l'amélioration de la race, en second lieu, parce que le nombre des combattants à mettre en ligne le jour de la mobilisation se trouverait accru d'autant. Un supplément de cent et quelques mille soldats de 18 à 21 ans, ne serait pas à dédaigner à ce moment-là.

Je prévois l'objection que l'on va faire : Ne sera-t-il pas à craindre, dira-t-on, que les anticipations de service ne jettent un peu de trouble dans les appels annuels, en donnant un effectif de paix trop élevé dans certaines années, tandis que dans d'autres il serait, au contraire, insuffisant ? Je répondrai : En admettant que la balance ne s'établisse pas d'elle-même au bout de quelque temps entre les vides produits dans chaque contingent par les anticipations de service qu'il aura fournies et les engagements volontaires en cours d'exécution, l'autorité militaire aurait toujours la ressource, pour faire disparaître les excédents d'effectifs, de placer dans la disponibilité le nombre d'hommes nécessaires, pris parmi ceux qui en sont à leur troisième année de service.

Puis, qui empêcherait d'adopter le rengagement d'un an au profit des réservistes de l'armée active? Dans les mauvaises années, par les temps de grèves et de chômages, cette innovation pourrait rendre d'importants services. Je me réserve de revenir sur cette question. Aujourd'hui, j'ai tenu simplement à montrer que cette quasi-suppression de l'engagement de trois ans, fort mal accueillie en général, est, somme toute, une mesure très discutable.

La Candidature de M. de Mun

A L'ACADÉMIE

Ce n'est pas encore un fait acquis, c'est seulement une hypothèse qu'examine M. Jules Delefosse dans un article que le *Figaro* publiait hier à sa première. Voici deux extraits intéressants de cet article :

« Le jour de la rentrée, je rencontrai M. de Mun dans les couloirs de la Chambre : « Voulez-vous, lui dis-je, faire quelque chose de très beau ? — Dites, fit-il en souriant. — Présentez-vous à l'Académie, pour le fauteuil de Renan ! » Cette proposition l'étourdit. Il envisagea tout d'abord les obligations qui devaient en résulter pour lui « Je ne puis, répondit-il, après avoir réfléchi, m'obliger à faire l'éloge de Renan. » Ce n'était point cela précisement que je lui proposais, et l'éloge académique de Renan, de quelque éclat qu'il dût être revêtu, était le moindre intérêt de ma proposition.

» Vous louerez en Renan, lui dis-je, ce qui mérite d'être loué : l'homme et l'écrivain. Mais vous ne louerez pas sa philosophie ! Vous êtes l'antagoniste de sa doctrine : vous opposerez donc au scepticisme qu'il a professé le cri de votre foi. La nouveauté du spectacle et la qualité des acteurs vous feront un auditoire inattendu. Vous ne parlerez pas seulement à l'Académie, mais au monde, et j'ose dire que votre discours comptera parmi les manifestations les plus retentissantes et les plus profondes qui se soient entendues en ce siècle ». M. de Mun réfléchissait toujours. « Ce serait très tentant, en effet, dit il, mais encore faut-il que je sois reçu.»

» Bah ! lui répondis-je, ne supputez pas vos chances. Une entreprise comme celle-ci défie tout calcul. Puisque vous avez la gloire assez rare d'être un croisé dans un temps qui ne croit plus guère à rien, battez-vous et sus à l'infidèle ! » Depuis lors, je demande de temps en temps à M. de Mun des nouvelles de sa candidature, il sourit toujours et me répond : « J'y pense ! »

» Il pensait à l'Académie depuis quelque temps déjà, et bien d'autres y pensaient pour lui. Bien que son nom *ne figure pas dans la réserve des journaux qui posent et* pousseut les candidatures académiques, personne, à l'heure qu'il est, n'a de titres à balancer les siens. Il est académicien né, je veux dire qu'il appartient à l'élite des talents supérieurs qui font à l'Académie plus d'honneur qu'ils n'en reçoivent. Le palais Mazarin ne serait qu'une succursale de la Société des gens de lettres, s'il ne rajeunissait incessamment sa gloire par l'accession de toutes les supériorités. L'éloquence politique est l'une de ses plus rares parures, et, dans ce genre, le comte de Mun est vraiment un maître.

» Il est de ceux qui possèdent le magique pouvoir de suspendre à leurs lèvres les assemblées ou les foules, de faire passer sur elles le divin frisson qui serre la gorge et mouille les yeux, de fondre en eux l'âme des autres, au souffle ardent de leur parole, de les emporter, éperdues, dans un transport d'allégresse ou d'admiration.

» *Depuis la mort de Gambetta, qui fut plus puissant,* mais aussi moins égal. M. de Mun peut être considéré comme le premier de nos orateurs parlementaires. Il réunit tous les dons classiques du genre, sans que l'impeccable correction de sa parole nuise à son action. La voix sonore et claire, l'élégance un peu hautaine de la tenue, l'aisance du geste, le mouvement contenu et pourtant vibrant de la phrase, tout est chez lui du style le plus pur, je dirais le plus académique, si le mot n'impliquait une sorte de défaveur. Si l'on excepte Berryer, qui fut, dit-on, hors de comparaison, il vaut ou dépasse Montalembert, Jules Favre, Dufaure, ces académiciens d'hier, et j'imagine que ni M. Jules Simon, ni M. Emile Olivier, ni M. Léon Say, ni le duc d'Audiffret-Pasquier, ni le duc de Broglie, parmi les vivants, n'hésiteraient à saluer en lui l'un de leurs pairs.

» Donc, que M. de Mun se présente à l'Académie, rien de plus naturel : qu'il y soit triomphalement élu, rien de plus naturel. Mais s'il y monte par l'escalier de tout le monde, c'est un événement de l'ordre le plus banal et qui ne vaut pas qu'on s'en occupe. Il peut faire l'éloge de M. Marmier ou de M. Camille Rousset, sans que je me dérange. Ce qui m'intéresse et ce qui, je pense, intéressera tout le monde, c'est qu'ayant à choisir entre trois fauteuils, il brigue la succession de Renan. L'Académie n'a de doctrine sur rien. Toutes les thèses sont égales devant elle : elle n'a de préférences que pour le talent. Elle élit indifféremment un évêque militant comme Mgr Dupanloup, ou un libre-penseur comme Littré. C'est en vertu de la même liberté qu'elle peut, sans choquer personne, donner M. de Mun pour successeur à l'iconoclaste qui écrivit la *Vie de Jésus*...

» Je ne sais si M. de Mun réalisera l'idée que je lui ai soumise; je sais seulement qu'elle est digne lui. La cause spiritualiste et chrétienne dont il est le plus brillant soldat vaut qu'il tente l'entreprise, et le moment est vraiment propice à cette fortune. Les nouveautés courent le monde; tout se transforme ou périt en nous et autour de nous. Des générations nouvelles s'élèvent qui n'ont d'autres patrimoine moral que la liberté de ne plus croire à rien. La société est le jouet et la proie de charlatanismes variés qu'on décore aveuglément du nom de progrès. Ce qu'elle a gagné, ceux-là seuls le pourraient dire qui en ont été les bénéficiaires. Mais nous ne voyons que trop ce qu'elle y a perdu.

» Eh bien ! ce n'est pas une revanche vulgaire pour un catholique qualifié comme M. de Mun et parlant d'assez haut pour que le monde entier l'écoute, que d'opposer à ce dévergondage le rôle social des vieux principes et de vieilles croyances qui enseignaient le peuple autrefois et gouvernaient sa vie sans démuseler un vice. Dans la pratique de la vie, les systèmes ne valent que par les bienfaits qu'on en retire, et peut-être n'est-il pas inutile de montrer que devant l'humanité qui souffre et veut être consolée, l'œuvre entier de Renan ne vaut pas la journée d'une sœur de charité. » Jules Delafosse. »

L'EXPÉDITION DU DAHOMEY

Paris, 2 novembre. — On n'a encore reçu au ministère de la marine aucune dépêche du colonel Dodds, venant confirmer les renseignements reçus avant-hier soir par les agences sur l'attaque des positions fortifiées du Kolo et la marche en avant de la colonne expéditionnaire vers Kana et Abomey.

Il est vraisemblable, étant donnée la tactique suivie jusqu'à ce jour par les Dahoméens qui, malgré leurs défaites successives, n'ont lâché le terrain que pied à pied, que des retranchements ont été élevés en avant de Kana et d'Abomey et qu'il aura fallu livrer encore bataille avant d'entrer dans la ville sainte et dans la capitale du Dahomey. La dépêche officielle du colonel Dodds, qu'on attend d'heure en heure, nous renseignera exactement sur tous ces points.

NOUVELLES DE SOURCE PRIVEE

Marseille, 2 novembre. — Un négociant de notre ville communique au *Petit Marseillais* la correspondance qu'il a reçue du Dahomey, en date du 3 octobre. En voici les principaux passages :

« Le 30 septembre, la canonnière l'*Opale*, revenait de Koda, lorsqu'elle a été attaquée brusquement près de Donkoli par une troupe de 600 Dahoméens, armés de fusils à tir rapide.

L'attaque a été si brusque que les marins de l'*Opale* ont eu à peine le temps de riposter; le quartier maître Le Breton et deux marins ont été blessés. L'*Opale* a bombardé ensuite les rives dahoméennes et a gagné Bodgi avec un certain nombre de blessés.

» Le lendemain de cette rencontre, le commandant Audéoud s'est porté avec 200 tirailleurs haoussahs du côté de Donkoli et a surpris l'ennemi à Kesénou; les Dahoméens se sont sauvés vers Quitto, laissant sur le terrain de nombreux cadavres.

» Chaque jour arrivent des convois de malades et de blessés. On a du affréter en rade des navires italiens pour suppléer aux hôpitaux. Le *Mytho* est encombré.

» On s'attend à une résistance opiniâtre. Le colonel Dodds, afin de couper la retraite à l'ennemi, fera occuper Agbado, situé à vingt kilomètres d'Abomey. Il attaquera probablement cette dernière ville par Djibe et Dokou.

» Les Allemands, par le Togo, font parvenir des armes et des munitions à Béhanzin.

» Un convoi de 160 caisses de cartouches et d'armes est arrivé le 27 septembre à Togoto.

» Nos troupes n'opèrent pas de ce côté; les munitions ont dû arriver à Abomey par Toume. Il ne se passe pas de semaine sans que de semblables convois partent de Zède et Togo, territoire allemand, pour Abomey, en suivant toujours la même route.

» Il y a quelques jours, on a appris à la côte que des blancs se trouvaient comme chefs à l'armée dahoméenne. Le commandant Stephani en a eu la confirmation de la bouche d'un Cabecère fait prisonnier, avec dix des siens, au combat d'Affame. Les blancs seraient au nombre de 200 environ, et ce sont eux qui ont construit toutes les fortifications, celle de Kana surtout.

» Le gouverneur, M. Ballot, connait aujourd'hui les noms des principaux de ces chefs, ce sont MM. Olbreecht, Rypens, Rossaert, Belges; Krauss, Otheanz, Vendell, Gross, Frolich, Allemands.

» Le Cabecère qui a dévoilé ces noms a été mis en liberté, mais interné à Kotonou.

» Les Européens sont tous concentrés à Kanagomé; des mesures ont été prises pour les empêcher de fuir du côté de la région montagneuse et gagner ensuite le Togo.

» Le roi Toffa, qui avait été malade, est rétabli; il a l'intention, après la conquête, de résider à Abomey, mais à la condition que Béhanzin n'existe plus.

» On pense que la campagne prendra fin vers le milieu de novembre.

» *Le gouverneur, M. Ballot, de retour d'Affame, où il* a assisté au combat qui s'y est livré, estime que le colonel Dodds sera de retour à Porto-Novo à la fin du même mois: il reviendra par Wyddah qui sera occupé par 250 tirailleurs sénégalais.

» Un millier d'hommes restera à Kanagomé, pendant deux mois, après la prise d'Abomey, afin de parer au retour de velléités hostiles. Wyddah sera fortifié et armé de huit canons.

« Le *Thibet* partira le 4 pour la France avec un convoi de malades et de blessés. »

Départ du steamer « Ville de Maranao » pour le Dahomey

Le Havre, 2 novembre. — Le steamer *Ville de Maranao* de la Compagnie des Chargeurs-Réunis partira samedi prochain du Havre pour la côte occidentale d'Afrique.

Il fera escale à Cherbourg et à Bordeaux, pour embarquer deux officiers, vingt sous-officiers, deux premiers-maîtres, cinq seconds-maîtres et trente neuf quartiers-maîtres ou marins, à destination de Kotonou.

La *Ville-de-Maranao* emporte également du matériel de guerre.

LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

Paris, 2 novembre. — Contrairement aux informations de certains journaux, le gouvernement, croyons-nous, ne présentera le projet de loi instituant une médaille commémorative du Dahomey que lorsque les opérations seront complètement terminées.

LA FERMETURE

DE LA CHAPELLE DE N.-D. DU HAUT-MONT

Le *Journal des Débats* soutient, contre les signataires de la supplique au Saint-Père, le droit légal, qu'avait le gouvernement, de fermer la chapelle de N.-D. du Haut-Mont, mais il se demande aussitôt si l'on a fait de ce droit un usage judicieux et équitable :

» Où était l'inconvénient à ce que les membres de la Société du Haut-Mont réunissent quelques ouvriers dans une chapelle pour leur donner l'instruction religieuse ou même leur faire chanter des cantiques ? On serait très surpris, en Angleterre ou en Amérique, de voir le gouvernement se mêler à pareille affaire pour y apporter un obstacle et une défense. Avant de procéder à la fermeture de la chapelle de Notre-Dame du Haut-Mont, il aurait fallu prouver que son fonctionnement portait atteinte à la *tranquillité publique* », et cette preuve n'a pas été faite. Il serait sans doute beaucoup plus facile de citer des cas très nombreux où la loi est méconnue et la *tranquillité publique* compromise par des associations qui sont loin d'être fondées pour un but religieux. A celles-là, on permet tout; aux autres, rien.

» Cette condescendance d'un côté, cette rigueur de l'autre, proviennent d'une cause unique, à savoir la peur que les radicaux font à nos ministres. Si nous avions un gouvernement assez fort pour faire appliquer sans distinction toutes les lois, nous ne nous plaindrions pas de la fermeture de la chapelle de Notre-Dame du Haut-Mont. Elle aurait sa compensation dans l'obligation qui serait imposée aux Syndicats professionnels de ne comprendre, dans leurs assemblées, que des représentants d'une même profession. La bourse du travail ne serait pas le foyer d'agitations qu'elle est aujourd'hui, le laboratoire de révolutions qu'elle sera peut-être demain. Mais nous n'en sommes pas là ! Il s'en faut de beaucoup que la balance soit égale entre ceux qui violent la loi dans un sens et ceux qui la violent dans l'autre. Si on va au fond *des choses, on s'aperçoit que les actes d'énergie de notre* gouvernement n'en ont que l'apparence, et, en réalité, des actes de complaisance et de faiblesse. Voilà pourquoi ils sont loin de nous rassurer »

LA SITUATION A CARMAUX

Carmaux, 2 novembre. — La distribution de secours annoncée a commencé aujourd'hui. Tous les chefs de famille toucheront la somme de 20 fr. au lieu de 30 fr. qui leur avait été versés lors de la première distribution. Le reliquat des sommes restant en caisse fera l'objet d'une troisième distribution. Ce matin, le fil télégraphique reliant le château où sont logés les dragons à la gendarmerie a été trouvé coupé. Une enquête est ouverte. Les gendarmes n'ont pas fait de patrouille ce matin aux abords des puits.

Paris, 2 novembre. — L'entrevue que MM. Clémenceau et Pelletan devaient avoir aujourd'hui avec le ministre des travaux publics, au sujet des conditions de la rentrée des mineurs de Carmaux, n'aura lieu que demain. M. Viette, en ce moment absent de Paris, vient en effet de télégraphier au président du conseil qu'il serait à Paris demain matin. Ce qui veut dire que M. Viette ne sera visible pour les délégués mineurs qu'aussitôt après avoir reçu la dépêche du préfet du Tarn annonçant la reprise du travail. MM. Clémenceau et Pelletan ne cachent pas leur dépit de cette marque de défiance.

Carmaux, 2 novembre. — Il résulte d'une conversation avec M. Marmottan que c'est sur la demande du ministre des travaux publics qu'il s'est offert à occuper les ouvriers condamnés qui ne seraient pas repris par la Compagnie de Carmaux, dans les mines d'Albi, situées entre Albi et Carmaux, dont les travaux ne comportent qu'un assez petit nombre d'ouvriers.

Les condamnés non réintégrés. — Un fil télégraphique trouvé coupé.— La reprise du travail.

Paris, 2 novembre. — Les mineurs que la Compagnie de Carmaux refuse de réintégrer sont, dit le *Courrier du Soir*, au nombre de trois; ce sont les plus compromis dans l'affaire qui a motivé les condamnations d'Albi, et la Compagnie estime, non sans raison, qu'il serait d'une imprudence évidente de les replacer sous les ordres des ingénieurs qu'ils ont insultés et menacés.

Ils trouveront du travail, comme nous l'avons dit, *dans les mines que M. Marmottan possède entre Albi et* Carmaux.

Carmaux, 2 novembre. — On remarquait, cette après-midi de nombreux groupes de mineurs disséminés çà et là, et conversant entre eux. Une réunion privée doit avoir lieu ce soir à la Chambre syndicale.

Il résulte de l'enquête à laquelle la gendarmerie a procédé, que, par suite de la tempête de la nuit dernière, le fil télégraphique trouvé coupé ce matin, a dû être enlevé de l'arbre sur lequel il reposait; il sera tombé sur la voie du chemin de fer, et aura été coupé par une machine en manœuvre.

Carmaux, 2 novembre. — Un bruit inquiétant circule depuis ce matin et semble prendre une certaine consistance : il paraîtrait que dans la réunion privée qui doit avoir lieu ce soir, à la chambre syndicale, les mineurs reviendraient sur leur décision de reprendre le travail demain, dans le cas où la grâce des condamnés ne leur serait pas parvenue avant la descente dans les puits.

Ce bruit a causé une certaine appréhension.

Paris, 2 novembre. — Une dépêche particulière confirme le bruit que certains mineurs seraient disposés à ne pas reprendre le travail avant l'arrivée des condamnés d'Albi.

Carmaux, 2 novembre. — Les mineurs ont décidé de nouveau, dans la réunion tenue ce soir, de reprendre le travail demain. Ils partiront en corps à 5 heures du matin de la chambre syndicale, en chantant la *Carmagnole*.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

Commencement des hostilités. — L'opinion de M. Aclocque. — Le maximum des concessions.

Le combat pour ou contre l'adoption du projet de convention franco-suisse commence dès maintenant à entrer dans la période aiguë; ses adversaires se croient assurés de la victoire, et nous devons reconnaître que nos renseignements confirment cette opinion.

Mais on se demande quelle procédure suivra la Chambre dans cette circonstance : rejettera-t-elle immédiatement et d'emblée le projet aussitôt qu'il lui sera présenté ou passera-t-elle à la discussion des articles, sauf à n'accepter aucun de ceux qui porteraient atteinte au tarif minimum ?

Le *Matin* a voulu prendre l'avis, sur ce point, de l'Association même de l'industrie française, où se concentre la défense de notre travail national, et il a eu la bonne fortune de rencontrer son président, M. Aclocque, ancien député. Des notre première question, il nous répond en nous montrant une énorme dossier :

» — Tenez, nous dit-il, voici la collection des protestations qui nous ont été adressées contre le projet de convention franco-suisse. C'est par centaines que les chambres de commerce, les chambres consultatives, les syndicats industriels et agricoles, les sociétés d'agriculture et d'économie politique, les conseils généraux et d'arrondissement, les conseils municipaux (surtout ceux de la région lyonnaise), nous ont manifesté leur crainte de voir toucher au tarif minimum. Joignez-y les protestations envoyées directement au gouvernement, aux membres du Parlement, et que nous n'avons pas ici, et dites si nous ne sommes pas mieux armés que nos adversaires, qui font si grand tapage de cinq ou six manifestations contraires ?

L'ABANDEMENT DES TARIFS

» — Mais ne devra-t-on pas à la Chambre au moins discuter les articles !

» — Comme président de l'Association, je pense que l'industrie et l'agriculture sont dans leur droit en repoussant tout abaissement des tarifs. On le comprendrait même du Parlement, qui doit se trouver froissé du singulier revirement du ministre sur cette question ; et de l'atteinte que ce revirement porte à sa dignité.

» Cependant, comme ancien membre de la Chambre, je reconnais que l'on peut, en discutant les articles, donner à la Suisse la preuve qu'il n'y a contre elle aucun parti pris, que nos résolutions sont seulement dictées par l'intérêt impérieux de notre pays.

»En tout cas, on doit refuser de la façon la plus absolue tout ce qui serait de nature à entamer ou compromettre notre tarif minimum.»

Et M. Aclocque ajoute :

« — Soyez sûr que notre comité de l'Association est composé d'hommes intelligents et honnêtes, qui ne sont pas des prohibitionnistes par doctrine, ni des intransigeants en matière économique. Si l'expérience démontre, après un délai suffisant, qu'il y a quelques modifications à introduire dans nos tarifs, ils seront les premiers, non seulement à les accepter, mais à les provoquer ».

Accidents de chemins de fer en Angleterre

A LIVERPOOL

50 blessés

Liverpool, 2 novembre. — Un accident est arrivé à la gare de Liverpool.

Un train complet de voyageurs se trouvait en gare, lorsqu'il fut tamponné par une locomotive.

Cinquante personnes ont été blessées. Beaucoup de ces voyageurs avaient failli périr dans la collision qui s'est produite hier soir entre deux vapeurs sur la Mersey.

EN ÉCOSSE

Une vingtaine de morts

Thirsk, 2 novembre. — Le train express qui a quitté Edimbourg à dix heures, hier soir, a tamponné, à trois milles de Thirsk, un train de marchandises qui a pris feu et qui a été complètement détruit.

On craint qu'une vingtaine de personnes n'aient été tuées.

Londres, 2 novembre. — Les voyageurs qui se trouvaient dans le train express qui a tamponné le train de marchandises à Thrisk annoncent que l'accident a eu lieu vers quatre heures du matin. La collision s'est produite pendant un brouillard épais. Le train express marchait à une vitesse de 60 milles à l'heure. Le train de marchandises était chargé de minerai de fer, mais heureusement il avait commencé à se mettre en marche, quand la collision a eu lieu. Le choc a été terrible. Toutes les lumières ont été immédiatement éteintes. Les voyageurs poussaient des cris d'effroi et d'angoisse.

Le train express, à l'exception de deux wagons, a déraillé. Plusieurs ont été brisés, d'autres ont pris feu. Plusieurs des morts ont été brûlés. On dit maintenant que le nombre des tués ne serait que de treize y compris le mécanicien du train des marchandises et le chauffeur du train-express. Le mécanicien de ce dernier train a eu la cuisse brisée. Il y a en outre beaucoup de blessés dont plusieurs grièvement. Le marquis Huntly qui se trouvait parmi les voyageurs a été légèrement contusionné.

La femme coupée en morceaux

ET SON ASSASSIN

Paris, 2 novembre. — Une piste des plus sérieuses et qui pourrait bien aboutir à la reconnaissance de la victime et à la découverte de l'assassin, a été indiquée, hier au service de sûreté par le parquet de Rambouillet. Un boucher de cette localité, nommé Chesnevarin, a disparu dans des circonstances extrêmement mystérieuses, en même temps qu'une pensionnaire d'une maison publique, la nommée Marie Kupper.

La fuite

Mercredi dernier, le boucher quittait précipitamment sa boutique, emportant une somme de 35 francs qui se trouvait dans sa caisse. Il allait rejoindre sa maîtresse à Saint-Léger-en-Yveline. Le soir, il ne rentrait pas, non plus que les jours suivants. La veille, M. Petitpain, commissaire de police de Rambouillet, avait reçu une lettre très brève dans laquelle Marie Kupper lui réclamait ses papiers, c'est-à-dire son extrait de naissance rédigé en allemand, son récépissé de déclaration de nationalité étrangère, et sa carte de fille soumise, carte qui lui avait été délivrée à Paris par la préfecture de police.

Le magistrat envoya un agent demander ces pièces au patron de la maison de la rue Grossey, et il les conserva par devers lui. Ce ne fut que vendredi qu'on vint prévenir M. Petitpain de l'absence insolite de Paul Chesnevarin. Le commissaire télégraphia aussitôt aussitôt au maire de St-Léger-en-Yveline ; il lui fut répondu que le boucher de Rambouillet et Marie Kupper étaient partis mercredi assez mystérieusement et que, depuis, on ne les avait plus revus.

Les hypothèses

Si l'on s'en rapporte à l'impression des personnes qui, les premières, ont vu les débris, c'est-à-dire le boucher Pocquet, de la rue de la Villette, et M. le docteur Lejaune, le dépeçage n'a pu être opéré que par un garçon boucher ou un équarisseur, et avec beaucoup d'habileté. Or, Paul Chesnevarin, d'après ce qui a été dit, excellait dans le découpage des viandes de boucherie.

Il *paraît* merveilleusement les côtelettes et les entrecôtes. On sait encore que les deux troçons de la colonne *vertébrale* avec les *côtes* avaient *été en quelques sorte* *parés* par l'assassin comme s'ils eussent dû être exposés à un étal. Tous ces faits relatés par les journaux ont beaucoup frappé l'esprit du commissaire de police de Rambouillet, qui a établi immédiatement une corrélation entre le départ inexpliqué du boucher et de sa maîtresse et la sinistre découverte des Buttes Chaumont. L'enquête continue.

* *

Paris, 2 novembre. — Ce matin, le père de Louise Kupper (la fille disparue de Rambouillet en compagnie d'un boucher), arrivait d'Allemagne et se présentait en larmes à la Sûreté, demandant à voir les restes de sa fille.

On venait précisément de recevoir la nouvelle que le couple avait été découvert dans un garni de Versailles. L'échec de cette piste, qu'on croyait sérieuse, a produit à la Sûreté un véritable découragement.

En attendant le rapport du médecin légiste Logier, qui fournira, espère-t-on, des renseignements utiles, on continue à rechercher un certain nombre de filles récemment disparues, notamment une fille Alice Catin, née à Lille, fleuriste, âgée de 33 ans, partie le 14 octobre d'un garni de la rue Rampon, et une fille Aline Bacqueville, née à Arras, âgée de 22 ans, disparue le 22 octobre d'un garni du boulevard de la Chapelle avec un garçon boucher ; sans faire grand fond toutefois sur le résultat de ses investigations.

NOUVELLES DU JOUR

Départ de troupes pour le Tonkin

Marseille, 2 novembre. — Le vapeur français *Comorin*, affrété par l'Etat, partira le 8 novembre de Marseille et le 15 de Toulon avec des troupes à destination du Tonkin.

L'élévation des tarifs des licences

Paris, 2 novembre. — Contrairement à une information du *Temps*, le *Soir* affirme que le ministre des finances est d'accord avec la commission du budget sur l'élévation des tarifs des licences inscrites dans le projet de réformes de l'impôt des boissons.

DERNIÈRE HEURE

De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Une dépêche du colonel Dodds. — Nouveaux succès de nos troupes au Dahomey. — La marche en avant. — Behanzin demande à négocier. — Chaudes affaires. — Les Dahoméens faiblissent.

Le ministère de la marine nous communique la dépêche suivante, datée de Katopa, 31 octobre :

« Le colonel fait connaître qu'il a eu à subir les 20 et 21 au bivouac d'Akpa, de la part de l'armée dahoméenne tout entière, des attaques violentes qui ont été vigoureusement repoussées, en infligeant à l'ennemi des pertes considérables.

» A la suite de ces combats, Behanzin demandant à parlementer, le colonel fixa comme condition préliminaire l'évacuation de Kato.

LIGNES ENLEVÉES

» Behanzin refusa et, le 26, la colonne, rejointe par les détachements venant de la côte, reprit sa marche et enleva successivement deux lignes de retranchements entre Akpa et Katopa, puis le 27 Katopa et les lignes de Kato, les plus fortes qu'on eût encore rencontrées.

» Dans ces différentes affaires, nous avons eu, au total, 10 tués, 73 blessés.

» Ces chiffres comprennent, par suite, ceux qui ont été déjà indiqués dans différentes communications particulières.

BON ESPOIR

» Le colonel campait le 31 à l'ouest du Kato, sur la route de Kana, prêt à se porter en avant de nouveau aussitôt les troupes reposées et ravitaillées.

» Il constate que la résistance devient plus molle chez les Dahoméens, qui ont éprouvé de très fortes pertes depuis le commencement de la campagne. »

Les emplois de retraités

On lit dans la *Petite République Française* :

« Le ministre de la guerre a décidé que les officiers en retraite pourront, à partir du 1er janvier prochain, se porter candidats aux postes suivants :

» Commandant d'une école préparatoire, comptable de dépôt, de remonte; major-adjoint du génie; trésorier, bibliothécaire à l'école de Saint-Cyr.

» D'autre part, nous apprenons qu'en vertu d'un ordre expédié aux préfets maritimes, les retraités vont être admis dans les ateliers et bureaux des constructions navales en remplacements des agents spéciaux qui s'y trouvent détachés depuis plus de trente ans.

« Ces retraités auront le titre d'écrivain technique auxiliaire.

» Ils recevront une indemnité journalière, payée sur les salaires d'ouvriers, qui ne dépassera pas 1 fr. 50 c. au début, mais qui pourra être élevée à 2 francs par avancements successifs ».

Suicide de deux Français à Londres

Londres, 3 novembre. — M. Wyatt, un des coroners du comté de Middlesex, vient de se livrer à une enquête, relativement à la mort d'un Français, M. Edouard Manière et de sa fille Eveline, qui ont été trouvés asphyxiés dans dans le logement qu'ils occupaient dans la banlieue de Londres, à Upper Tooting. M. Manière, qui était âgé de soixante-dix ans, était originaire de Dieppe. Il habitait Londres depuis un temps considérable.

Il s'était fait naturaliser Anglais et avait exercé la profession de *solicitor*, sorte d'officier ministériel qui réunit dans sa personne les attributions de l'avoué, du notaire et de l'huissier. Depuis une dizaine d'années, je ne sais trop pour quelle cause il avait été rayé des rôles, car il n'exerçait plus. Il se livrait à des travaux littéraires, je crois même qu'il était en pourparlers avec des libraires de Londres.

Quoi qu'il en soit, il était dans la gêne, puisqu'une saisie avait été pratiquée chez lui. Sa fille Eveline, âgée de quarante ans, était infirme. M. Manière avait une autre fille mariée, à qui il s'était adressé pour obtenir des secours. Celle-ci ayant refusé de lui venir en aide, en lui conseillant d'aller à l'hospice (workhouse), le malheureux père et sa fille résolurent d'en finir avec la vie, et ils s'asphyxièrent.

Les Anglais au Maroc

Londres, 3 novembre. — Le bruit court dans les cercles diplomatiques que sir Charles Euan Smith, le ministre de la Grande-Bretagne au Maroc, devenu célèbre par l'insuccès de sa mission auprès de Moulay-Hassan, ne retournera plus à Tanger. C'est M. Ch. Elliot, attaché à la légation anglaise de Saint-Pétersbourg, qui va remplir au Maroc les fonctions de chargé d'affaires.

On assure que l'intention du Foreign Office est de laisser quelque temps la légation de Tanger sans titulaire afin de faire sentir au Sultan du Maroc qu'on est à Londres très mécontent de lui. En tout état de cause M. Elliot paraît devoir conserver longtemps les fonctions dont il a pris possession aujourd'hui même.

Les fonds du parti irlandais

Extrait d'une interview du banquier américain Munroe dépositaire des fonds du parti irlandais, publiée par le *New-York Hérald* :

« M. Munroe a dit qu'il était vrai que M. Justin Mac Carthy, le chef des antiparnellistes, lui avait reclamé les fonds du parti que demandent aussi les députés parnellistes.

» En cette occurrence, M. Munroe a remis l'affaire entre les mains de ses avocats; il attend la décision des juges.

» Il dit qu'il n'est qu'homme d'affaires et que le côté politique de la question ne le regarde pas.

» Il y a là un procès amusant en perspective ».

Betting électoral

Dépêche de New-York au *New-York Herald* :

« Le plus gros pari de la journée a été fait par le sportsman très connu Michel Dwyer, qui a parié 20,000 dollars contre 12,000 (100,000 francs contre 60,000 francs,) que Cleveland serait nommé.

» Le pari a été tenu par un syndicat de Philadelphie.

» A Boston, on a fait un pari de 30,000 dollars (150,000 francs), sur la réélection du gouverneur de l'Etat.